Association des Tireurs Du Ball Trap Cernay – Alsace

Siège social : 2 rue des Prés 68720 SPECHBACH-LE-BAS
Tél. 03.89.25.43.43. Fax 03.89.25.41.24.
Stand de Cernay : 9a rue de l'Industrie 68700 CERNAY
Tél/Fax 03.89.75.52.16.
E-mail : contact@bt-cernay.fr

STAND OUVERT TOUTE L'ANNEE
De 13 h 30 à 19 h : mercredi – jeudi - vendredi
De 9 h 30 à 19 h : samedi – dimanche et jours fériés
(Hiver fermeture à 18 heures)

SAISON 2019/2020 — Demande d'adhésion du ……

NOM ..... Prénom ..... Nationalité ……

Adresse : N° ..... Rue .....

Code postal ..... Ville ..... Pays .....

Date de naissance …… Lieu …….. Département …… Pays ……

N° de tél. ……..... Port. ..... Fax ……

E-mail (important) …….. Profession ……

Joindre une photo d'identité + certificat médical + copie carte identité + justificatif de domicile

Etes-vous déjà licencié à la Fédération Française de Tir dans un autre club [ ] non [ ] oui, même anciennement

Etes-vous déjà licencié à la Féd. Française de Ball-Trap dans un autre club [ ] non [ ] oui

Si oui, indiquez les coordonnées du club .....

et le N° de licence .....

Pour les titulaires d'un permis de chasser validé pour l'année en cours, délivré dans le département du Ht-Rhin,

N° du permis ..... Validation 2019/2020 en date du .....

(Joindre photocopie du permis de chasser et attestation d'assurance chasse * voir au verso)

CARTE DE MEMBRE - COTISATION ANNUELLE

COTISATION CLUB 2019/2020 Du 1er septembre 2019 au 31 août 2020		LICENCES + ASSURANCE *(voir au recto)*	TOTAL
Junior : né(e) après le 01/01/2020	**30 €**	Licence FFBT ------- **30 €** ------- Licence FFT ------- **43 €** -------	**60 €** **73 €**
Pour toute personne âgée de 20 ans ou plus	**90 €**	Licence FFBT ------- **60 €** ------- Licence FFT ------- **84 €** ------- FFBT + FFT ------- **144 €** -------	**150 €** **174 €** **234 €**
Tarif réduit pour chasseur ayant fait valider leur permis de chasser pour l'année en cours par la Fédé. Des Chasseurs du Haut-Rhin	**70 €**	Licence FFBT ------- **60 €** ------- Licence FFT ------- **84 €** ------- FFBT + FFT ------- **144 €** -------	**130 €** **154 €** **214 €**
Licence FFBT assurance complémentaire option 1* (….) 6 € ou option 2* (….) 8 € facultative Abonnement à la revue du Ball Trap en supplément (facultatif) pour licences FFBT ( )			**10 €**
Avez-vous une détention d'armes de catégorie B Oui [ ] Non [ ]			
Supplément stand : Butte 22 LR et (ou) Travée 75 m/PN (poudre noire) (cocher la case)	**30 €**	Travée 75 m PN ☐ / 22 LR ☐	**30 €**
Supplément stand 10 m air comprimé	**30 €**	10 mètres air comprimé ☐	**30 €**
		TOTAL A PAYER	

*Option consultable sur le site FFBT onglet club/doc. utiles/Présentation Synthétique CA Générali

Pour acquérir la qualité de **MEMBRE A VIE** : **COTISATION UNIQUE 900 €**
Vous serez ainsi membre perpétuel pour toute la durée d'existence de l'Association sans avoir à verser de cotisation, à l'exception éventuellement du ou (des) supplément (s), et de votre licence annuelle dont le montant est intégralement reversé aux Fédérations.

Souhaitez-vous recevoir une invitation pour les compétitions de :
☐ Fosse Olympique ☐ PC - CS ☐ Skeet ☐ AP ☐ Sanglier courant ☐ 22 LR ☐ Travée ☐ 10 M

F.F.T. : FEDERATION FRANCAISE DE TIR
Disciplines : Fosse Olympique - Skeet Olympique - Double Trap – Toutes armes rayées d'épaule et de poing, de compétition et de chasse, sanglier courant

F.F.B.T. : FEDERATION FRANCAISE DE BALL-TRAP ET DE TIR A BALLE :
Disciplines : Fosse Américaine - Fosse Universelle - Parcours de chasse - Armes rayées de chasse –Compak-Sporting

Fait à ……..
Le ……
Signature

tourner SVP ➔

Pour les chasseurs haut-rhinois

Les membres en possession d'un permis de chasser délivré dans le département du Haut-Rhin, et en cours de validation, ont souscrit une assurance-chasse.
Certains de ces contrats garantissent la pratique du tir sous toutes ses formes dans les stands homologués, à l'exception de la participation à des compétitions.

Attention Certaines compagnies ne garantissent que la pratique du Ball Trap ou le tir au pigeon. Il est impératif que la garantie s'étende également au tir à balle (carabine, arme rayée d'épaule). Dans la négative, nous vous conseillons de changer de Compagnie d'Assurance, ou de prendre une licence à la FFT ou FFBT.
Par exemple : les Compagnies MAAF – GAN – ALLIANZ – AGF - AXA - GENERALI – THELEM – GROUPAMA, ACM, etc.… offrent une garantie complète qui vous dispense de prendre une licence.
Par conséquent, les membres chasseurs ayant souscrit ce type de contrat, et s'ils ne participent pas à des compétitions n'ont pas obligation d'adhérer à une fédération.
Ils ne sont par conséquent redevables que de la cotisation CLUB "chasseur".

Néanmoins, ils devront CHAQUE ANNEE joindre une photocopie du permis de chasser validé dans le département du Haut-Rhin pour l'année en cours, et une photocopie de l'attestation d'assurance précisant que la garantie s'étend à la pratique du tir : **ball trap** (fusils à canon lisse) et **cibles** (armes rayées d'épaule) dans les clubs homologués.

En principe, les attestations ne précisent pas ce point. Demandez à votre assureur que cela figure sur l'attestation, ou qu'il vous le confirme par écrit.

Votre responsabilité civile doit impérativement être garantie, et aucune dérogation ne pourra être accordée. Un accident sans cette garantie pourrait engendrer d'énormes conséquences financières pour son auteur, et pénales pour le club.

Sans fourniture de cette attestation, la souscription d'une licence est obligatoire.

Pour information :

- La licence FFT (Fédération Française de Tir) est valable du 1er septembre 2019 au 31 août 2020 au prix de 84 €, junior 43 €.
- La licence FFBT (Fédération Française de Ball Trap) est valable du 1er janvier au 31 décembre 2020, au prix de 60 €, junior 30 € (supplément revue Ball-Trap 10 €).
- **Un certificat médical est obligatoire pour toute première souscription d'une licence FFT ou FFBT** (à joindre lors de l'inscription).

Pièces à fournir impérativement pour les demandes d'adhésion et de licence

- **Photo d'identité récente (pas de copie)**
- **Copie de la carte d'identité ou du passeport**
- **Certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir sportif**
- **Pièce justificative de domicile**
- **Pour les juniors : autorisation parentale à remplir**

En plus, pour les chasseurs ne souscrivant pas de licence

- **Photocopie du permis de chasse** validé dans le Haut-Rhin pour l'année en cours (cotisation 70 €)
- **Attestation d'assurance chasse** garantissant la pratique du **ball trap et le tir à balle** dans les stands homologués à l'exception de toute compétition.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité